Lors de son allocution du 28 avril, le Premier ministre a annoncé la réouverture des crèches et des écoles à partir du 11 mai et des collèges le 18 mai.

La CGT constate le lien entre cette décision et la volonté de faire redémarrer à tout prix l'activité économique allant jusqu'à prendre dans certains cas le risque de mettre en péril la santé des travailleurs.

Cette décision est totalement incompréhensible si l'on se place dans l'objectif du combat efficace contre la propagation du virus. Elle l'est d'autant plus qu'elle se trouve en totale contradiction avec la position et le choix prioritaire du gouvernement dès le début, puisqu'au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, il avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires

Qu'y aurait- il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars? Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de travailleurs et travailleuses sommés de reprendre leur activité.

Cette annonce inquiète à juste titre vos administré.es pour leurs enfants, mais aussi pour la propagation du virus. Elle inquiète également les personnels des Mairies et des établissements d'enseignement et les enseignant.es eux-mêmes.

Le simple bon sens les amène à faire le constat que même avec la meilleure volonté de tous les acteurs, le respect des gestes barrières, la mise à disposition de protections individuelles, la distribution et la bonne utilisation de savon, la mise à disposition de moyens de transport sécurisés entre le domicile et l'établissement sont concrètement impossibles. Et pourtant, si de son côté le premier ministre s'est contenté de l'annonce, la décision et les conditions de la mise en œuvre vous incombent.

C'est vous, au titre des compétences qui vous sont conférées, qui porterez la responsabilité de la propagation du virus si vous ne remplissez pas les conditions parfaitement sécurisés face au COVID 19 pour les agents.

Ce qui, nous insistons là-dessus, même avec toutes les précautions sanitaires envisagées restent incertain.

Mais qui dit propagation, dit les premiers visés à savoir les familles, les usagers mais également tous les personnels dont le Code du travail et les statuts engagent également votre responsabilité d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Nous pouvons approuver la philosophie et les méthodes employées par la DRH, le travail précis élargi pour tous les services, avec surement des oublis pour des cas bien particuliers, mais nous resteront vigilants sur le pendant et l'après, sur le plan sanitaire mais aussi sur les droits des agents tel que leur planning de travail, leurs horaires, leurs conditions de travail, leurs congés.

Cette déclaration, certes très générale et un peu politisée, était nécessaire pour l'analyse du vote CGT et UGICT CGT qui sera émis à la fin de ce CT/chsct

Et j'ajouterai que cette déclaration s'adresse plus particulièrement à nos élus;

Et avec toute notre reconnaissance pour notre administration pour le travail effectué.

Nous rentrerons plus dans le détail du dossier au cours de ce CT

Merci pour votre écoute;